

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
D'AUSSAC-VADALLE

délibération :
2016_1_2

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 8

Votants : 8

L'an deux mille seize , le mercredi 20 janvier à 18 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du conseil, sous la présidence de Monsieur LIOT Gérard, Le Maire.

Date de convocation du Conseil : 14 Janvier 2016

Présents : Monsieur LIOT Gérard, Monsieur MONTASSIER Jean-Pierre, Monsieur LEGEAY Nicolas, Madame BIRONNEAU Marylène, Madame GUILBAUD Marlyse, Monsieur BERGER Xavier, Madame GUILLON Sèverine, Monsieur CHAMBRE Damien

Absent(s) : Madame COUSSAUD Béatrice, Monsieur BERNIER WILFRID, Madame BERTHEBAUD Anne

Excusé(s) :

Secrétaire de Séance : Madame Marlyse GUILBAUD

Objet : Signature de la convention en partenariat l'ADAPEI, SAJH la Gachère

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention de partenariat entre le SAJH ADAPEI de la Gachère et la commune, qui intervient dans le cadre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

La convention est conclue pour une durée de 7 semaines, à compter du 7 janvier 2016.

Le montant du dédommagement correspondant aux frais de carburant du véhicule s'élèvera à 38 € par séance soit un total de 266,00 €

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte la convention de partenariat entre le SAJH ADAPEI de la Gachère;
- Décide d'affecter les crédits au budget primitif 2016;
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet;

Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, cette libération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication "ou affichage" ou sa transmission au représentant de l'Etat.

Emis le 20/01/2016, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le

Fait et délibéré les mêmes ans, mois et jours que ci-dessus.

Au registre sur les signatures pour copies conformes,
Le Maire,
Gérard Liot